

Cliquez [ici](#) pour notre version en ligne

Nous étions habitués à être bien soignés à l'hôpital, à y être toujours reçus sans distinction de classe ni d'origine. Peu à peu la machine s'est grippée, comme nous le décrit Jean-Luc. Et pourtant les soignants continuent à faire de leur mieux : Sophie nous raconte son expérience avec les migrantes sans logement venues accoucher au CHU.

Bonne lecture à tous·tes.



Photo L'Alsace/ Cécile FELLMANN

Donnez-nous votre avis !

Ce rapide questionnaire en ligne nous permettra d'améliorer la Gazette.

SOMMAIRE

Tribune militante :

« Éthique en santé et politique en toc » p.1-2

Interview de Sophie, au CHU de Nantes p.2-3

Les communiqués de presse locaux..... p.3

Les communiqués de presse nationaux.. p.3-4

Dates à retenir..... p.4

Pour la libération de Louisa Hanoune..... p.4-5

TRIBUNE MILITANTE

ÉTHIQUE EN SANTÉ ET POLITIQUE EN TOC

Jean-Luc Landas

Débuté à l'hôpital Lariboisière à Paris à la suite de l'agression d'une infirmière, le mouvement de grève du personnel soignant (aide-soignant·es et infirmier·es) s'est progressivement étendu à plus de la moitié des services d'urgence des hôpitaux publics. De l'émotion première, les revendications se sont rapidement articulées autour de trois points : augmentation des effectifs, des salaires (300 euros), et des lits d'hospitalisation (100 000 lits supprimés en 10 ans). Les soignant·es souffrent de ne plus pouvoir exercer leur métier correctement en respectant la dignité des patient·es. Nombre d'entre eux, épuisés, sont en arrêt maladie (220 000 journées d'arrêt de travail en 2018, chiffre doublé en 10 ans au CHU de Nantes). Quotidiennement, des femmes et des hommes malades souvent âgés attendent, sur un brancard, des heures voire des jours un lit d'hospitalisation adapté. Les hôpitaux sont souvent déclarés en tension et doivent déprogrammer des interventions, des examens ou des hospitalisations prévues. À Nantes, 320 interventions en chirurgie cardiaque ont dû être reportées en 2017 et 2018.

Le travail soignant s'intensifie : multiplication des passages en médecine ambulatoire, malades plus « lourds » en hospitalisation classique. C'est la raison des grèves survenues au CHU de Nantes dans les services de médecine ambulatoire, d'orthopédie, de dermatologie, en maternité, en pédiatrie, aux urgences et au SAMU en 2019. Les suppressions de lits existent aussi à Nantes : des dizaines de lits de gériatrie fermés en 2019, 337 lits en moins dans le futur hôpital de l'île de Nantes et des centaines de postes en moins.

Ces dernières semaines le mouvement, approuvé par 95 % de la population, s'étend aux autres services des hôpitaux. Des médecins apportent leur soutien. Pas du tout convaincus par le blabla sur le Plan Santé 2022 et les mesuretteuses inconsistantes de la Ministre de la Santé, le collectif inter-urgences s'associe aux syndicats CGT, FO et SUD dans les manifestations et dans une récente déclaration commune appelant à la participation à des journées d'action les 8 et 15 octobre prochains dans un premier temps. Ils réclament

ensemble l'arrêt de cette politique d'austérité poursuivie depuis des années et une augmentation de 5 % du PLFSS (Projet de loi de finance de la Sécurité Sociale) voté par le Parlement prochainement. Des convergences se font jour entre personnel de l'hôpital public et les sapeurs-pompiers, eux aussi soumis à la portion congrue.

Oui l'hôpital public doit se réformer et s'adapter aux nouvelles méthodes diagnostiques et thérapeutiques ! Mais ceci n'implique nullement la dégradation des conditions de travail des personnels, l'affaiblissement de l'hôpital public avec la disparition de la chirurgie, des maternités des services d'urgence, des SMUR dans les hôpitaux de proximité, l'engorgement des hôpitaux départementaux ou régionaux, l'allongement des délais d'attente qui obligent les patient-es, du moins celles et ceux qui le peuvent, à recourir au secteur privé où la pratique des dépassements d'honoraires se multiplie, ce qui engendre l'augmentation des cotisations des mutuelles et assurances privées.

La dégradation de l'hôpital public, rendu incapable d'assurer ses missions, associée au développement des déserts médicaux tant en ville que dans les campagnes ne permet plus de garantir l'égal accès aux soins pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire, le respect des principes éthiques en débat à l'Assemblée : respect de la dignité des personnes, une relation de soins humaine, la bienveillance des patient-es liée à celle des soignant-es, à leurs formations, à leurs conditions de rémunération et d'exercice.

Soyons attentifs aux mobilisations en faveur de l'accès à un système de santé et à un hôpital public de qualité et ne manquons pas une occasion de les soutenir avec, ici à Nantes, le Collectif Nantais pour le droit à la Santé pour toutes et tous auquel participe notre section depuis sa création en 2003.

INTERVIEW DE SOPHIE, QUI TRAVAILLE AU CHU DE NANTES

Sophie travaille à la maternité du CHU de Nantes, elle répond aux questions de Sylvie, militante de la LDH et témoigne de l'accueil des mères migrantes qui accouchent à l'hôpital.

Depuis le début de l'année, combien la maternité a-t-elle accueilli de femmes enceintes migrantes et sans logement ?

Elle en a accueilli une centaine. La durée de séjour classique en France d'une mère qui a accouché sans césarienne est de 3 jours. On considère qu'une sortie avant 3 jours est une sortie précoce. On parle de « nouveau-né » avant 28 jours de vie, puis de « nourrisson » la première année de vie.

Pour les femmes migrantes, le plus souvent les grossesses ne sont pas suivies. Cette année en particulier un nombre important de migrantes a été accueilli au CHU.

Pour une migrante sans ressources, sortir au bout de 3 jours signifie souvent se retrouver à la rue avec son nouveau-né.

Sont elles aidées dans la recherche d'un hébergement ?

L'assistante sociale du service doit leur expliquer leurs droits, les aiguiller dans les démarches en cours ou les inciter à en démarrer. Après leur accouchement, l'assistante sociale essaye de leur trouver un hébergement. Les mères et leurs nouveaux-nés sont en principe prioritaires : elles doivent elles-mêmes appeler le 115. Mais le 115 est débordé, sans solution et ne répond plus. Sur le papier, depuis 2007, il existe en France le droit opposable au logement dont l'objet est de garantir un logement décent à toute personne, mais il n'est pas suivi dans les faits.

Alors c'est la rue le jour et un éventuel hébergement de nuit, quand des places sont disponibles.

Qui sont ces migrantes, et comment se retrouvent-elles seules et sans ressources à Nantes ?

Certaines viennent du Maghreb ou du Moyen-Orient et ont été répudiées car enceintes hors mariage, femmes adultères ou violées. D'autres viennent d'Afrique noire, parfois elles ont laissé leurs premiers enfants au pays pour tenter de recommencer une vie plus facile en Europe. Et puis sur le chemin de l'émigration long de plusieurs mois, elles ont eu des aventures, ou se sont fait violer. Parfois elles auraient pu prendre des précautions, mais quand on est complètement démunie, un enfant représente le seul espoir et permet de se projeter. Certaines disent « je suis déboutée du droit d'asile, alors je vais le demander pour mon bébé ».

Que fait l'hôpital ?

Au CHU, tant qu'aucune solution d'hébergement n'est possible, les mères et leur nouveau-né sont hébergés pendant le premier mois de vie du bébé. Cela ne se passe pas sans créer des difficultés et tensions, avec une diminution des places disponibles au total dans le service. Cet été, une unité spécifique de 10 places a vu le jour en pédiatrie, pour soulager les soignants de la maternité.

Le budget alloué par l'État à tout service hospitalier dépend des actes réalisés¹. Si les patientes restent plus longtemps, sans augmenter le nombre d'actes, le budget global diminue, alors que les lits restent occupés. Les soignants ressentent la pression administrative pour faire sortir ces femmes, y compris à la rue.

Pourtant ce n'est pas à eux de trouver la solution, leur rôle est de prendre soin des patients quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent.

¹ Depuis 2004, le financement des hôpitaux est fonction de l'activité réalisée : ce système s'appelle le « T2A » ou financement à l'activité. Pour simplifier, une activité est un acte médical réalisé, une opération chirurgicale, un plâtre, un accouchement, etc. Ce mode de fonctionnement pousse les hôpitaux à limiter les durées d'hospitalisation.

Combien de femmes migrantes ou sans ressources sont dans ces situations ?

Il n'y a pas de statistiques sur l'accès aux soins des migrants, ni sur les suites des accouchements. À Nantes il n'y a aucun lieu prévu pour les femmes à la rue et leur nourrisson sauf un hébergement de nuit qui déborde. La préfecture de Nantes peut envoyer les migrants sans papiers en centre de rétention, même si les femmes sont enceintes ou avec un nouveau-né. À Paris la situation n'est pas meilleure.

(voir L'article de Libération du 26 septembre :

https://www.liberation.fr/france/2019/09/26/la-maternite-de-lariboisiere-vitrine-de-la-honte_1753661)

Quelles solutions imaginez-vous ?

Avec d'autres soignants, nous aimerions trouver ou fonder une structure pour héberger les femmes sans ressources qui viennent d'accoucher mais pour le moment le département, la ville et la région ferment les yeux et se bouchent les oreilles, et puis nous n'avons pas de temps à y consacrer. Tout le monde est débordé à l'hôpital.

Épilogue : à ce jour le 3 octobre l'abri de nuit a été fermé : un promoteur immobilier.

LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE LOCAUX DE SEPTEMBRE

- « L'antisémitisme n'est pas une opinion mais un délit ! », communiqué de la section [À lire ici](#)
- **Rassemblement Personne à la rue !**, ce mercredi 11 septembre, devant la préfecture, communiqué du collectif « Personne à la rue » [À lire ici](#)
- « Mobilisons-nous pour la rentrée climatique et sociale les 20 et 21 septembre ! », communiqué LDH national et communiqué de la section [À lire ici](#)
- **Pétition et comité de soutien à Camille Halut**, communiqué commun des observatoires des libertés [À lire ici](#)
- **L'hébergement décent est un droit universel**, communiqué LDH- MRAP [À lire ici](#)
- **Invitation Cercle de silence de Nantes contre les violences dans les CRA - 18h 30 - mardi 24 septembre 2019 - place Royale**, communiqué du collectif les Cercles de silence [À lire ici](#)
- **Soutien aux détenus d'opinion algériens – Rassemblement**, communiqué de la section² [À lire ici](#)

LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE NATIONAUX DE SEPTEMBRE

- **Contre les féminicides : l'urgence d'une volonté et de moyens** [À lire ici](#)
- **Marchons pour la paix : « Pour un climat de paix »** [À lire ici](#)
- **Après la mise en cause de la France par des experts de l'ONU sur le Yémen, 17 ONG demandent l'arrêt immédiat des ventes d'armes françaises à l'Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis** [À lire ici](#)
- **La LDH dans la presse du 30 août au 5 septembre 2019** [À lire ici](#)
- **Interdire les interventions médicales précoces non indispensables sur les enfants intersexes** [À lire ici](#)
- **Un ministre de l'éducation ne devrait pas faire ça** [À lire ici](#)
- **Recours devant le Conseil d'État contre la circulaire relative à la transmission d'informations nominatives par les 115-SIAO à l'Ofii** [À lire ici](#)
- **Observer l'action de la police et de la gendarmerie est un droit ! Soutien à Camille Halut** [À lire ici](#)
- Appel à participation : **rejoignez la campagne Technopolice !** [À lire ici](#)
- Lettre ouverte de Malik Salemkour, président de la LDH, adressée à Emmanuel Macron au sujet d'**Edward Snowden** [À lire ici](#)
- Lettre ouverte sur des **développements préoccupants en Israël et dans le Territoire palestinien occupé** [À lire ici](#)
- **La LDH dans la presse du 6 au 12 septembre 2019** [À lire ici](#)
- La LDH soutient le film « **LoL – Logiciel libre, une affaire sérieuse** » de François Zaïdi [À lire ici](#)
- Open letter to EU Member States Ahead of the **Universal Periodic Review of Egypt** [À lire ici](#)
- La LDH soutient le film « **Pour Sama** » de Waad al-Kateab et Edward Watts [À lire ici](#)
- **Armes françaises au Yémen : une clarification urgente s'impose après de nouvelles révélations sur l'utilisation de navires de guerre de fabrication française dans le blocus maritime** [À lire ici](#)
- **Livraison de bateaux à la Libye : le juge se dérobe. L'impunité pour les « actes de gouvernement », jusqu'à quand ?** [À lire ici](#)
- « **Monsieur le Président, donnez-nous les moyens de lutter contre la pauvreté !** » tribune publiée le 17 sept. sur Mediapart [À lire ici](#)

² A lire également pp.4-5 l'intervention de la section lors de la manifestation.

- 2018, rapports des régions [À lire ici](#)
- L'antisémite Alain Bonnet dit « Soral » une nouvelle fois condamné à la prison ferme [À lire ici](#)
- Séminaire « Combattre la violence sur les réseaux sociaux » [À lire ici](#)
- Louis Joinet : un grand défenseur des droits s'est éteint [À lire ici](#)
- La criminalisation de l'observation des pratiques des FDO n'est pas une option, communiqué LDH [À lire ici](#)
- Prochaine réunion publique de l'OEE, lundi 14 octobre 2019 à 19h [À lire ici](#)
- Jean-Michel Blanquer : l'excommunicateur de parents d'élèves [À lire ici](#)
- "Le projet de code de la justice pénale des mineurs", communiqué commun [À lire ici](#)
- Des victimes soudanaises demandent à la justice française d'enquêter sur l'implication de la BNP Paribas [À lire ici](#)
- Pour un accès universel au droit à l'IVG [À lire ici](#)
- Yémen/ ventes d'armes : 14 ONG dénoncent la convocation par la DGSJ de l'ONG ASER [À lire ici](#)
- Observer l'action de la police et de la gendarmerie est un droit ! Soutien à Camille Halut [À lire ici](#)
- Agressions policières contre des observations citoyennes, ça suffit ! [À lire ici](#)

DATES A RETENIR

EN OCTOBRE

- **Mercredi 9 octobre** : Rassemblement « Personne à la rue », avec collecte solidaire, 17h-19h, angle rue Barillerie cours des 50 otages
- **Jeudi 10 octobre, 18h** : chronique LDH sur Jet FM sur le thème de la justice environnementale
- **Samedi 12 octobre** : Assemblée Générale de la section
- **Journée mondiale du refus de la misère** :
 Jeudi 17 octobre : conférence de presse, projection et débat au cinématographe (à partir de 13h30)
 Vendredi 18 octobre : projection débat film « Les invisibles », au Cinématographe
 Samedi 19 octobre, 12h-18h : temps d'échange et de rencontre animé par le collectif nantais du Refus de la Misère, place du Bouffay
- **Samedi 26 octobre** : grande manifestation, Personne à la rue !

EN NOVEMBRE

- **Mercredi 6 novembre** : Rassemblement « Personne à la rue », avec collecte solidaire, 17h-19h, angle rue barillerie cours des 50 otages
- **Mercredi 13 novembre** : Table ronde sur la justice climatique avec des intervenants de la LdH, Alternatiba et Oxfam, dans le cadre du Festisol - 19h à la MCM.
- **Mardi 19 novembre, à partir de 15h** : forum et débat « [Et si la Sécu disparaissait ? Comment garantir l'accès aux soins et à la santé ?](#) », organisé par la MCRN, avec la participation de Jean-Luc Landas, ancien praticien hospitalier et militant de la LDH
- **Mercredi 20 novembre** : commémoration des 30 ans de la Convention Internationale des Droits des l'Enfant
- **Samedi 23 novembre** : Assises du logement et de l'hébergement, à la maison des syndicats
- **Vendredi 29 novembre, 19h** : Représentation du spectacle "Porteurs d'espoir", produit par la LdH, au Centre Socio Culturel de Bellevue, rue du Jamet

DÉCLARATION DE LA SECTION POUR LA LIBÉRATION DE LOUISA HANOUNE

La LdH, section de Nantes et du Pays nantais, exige

la libération immédiate et sans conditions des détenus d'opinion en Algérie.

En Algérie, malgré des interdictions de manifester, une bonne partie de la jeunesse (notamment) est dans la rue, réclamant l'éviction « de responsables politiques corrompus, corrupteurs et prédateurs », « l'ouverture d'une société bloquée ».

Les manifestants et manifestantes revendiquent « le droit d'avoir un avenir » et « le droit d'avoir des droits ».

Ce sont des centaines de **manifestant-e-s** qui ont été arrêté-e-s (certain-e-s relaché-e-s) depuis le début des manifestations, ces mois derniers.

De nombreux **militant-e-s** sont emprisonné-e-s pour avoir exprimé, manifesté leurs opinions politiques.

Parmi ceux-ci, **Louisa Hanoune**, célèbre figure politique de l'opposition depuis des décennies, est emprisonnée depuis le 9 Mai.

Son expression, son action politiques sont criminalisées. En effet, elle vient d'être jugée et condamnée à 15 ans de prison pour « Atteinte à l'autorité militaire » et « Complot contre l'Etat » !

Elle fait appel de ce jugement.

Qui est Louisa Hanoune ?

. Elle est députée, d'ailleurs élue à 5 reprises.

. Elle a été 3 fois candidate aux élections présidentielles dès que « l'ouverture au multipartisme » a rendu la chose possible.

. Elle dirige un parti politique trotskiste, *le Parti des Travailleurs* (PT).

. Féministe, elle dénonce *Le code de la famille*.

Ses **revendications capitales pour l'Algérie** sont : les instaurations d'une **Démocratie** et du respect des **Droits de l'Homme**.

Par quels moyens parvenir à ces instaurations ?

Il s'agirait pour elle et pour bon nombre de militants à ses côtés, de mettre en place - d'élire - une **Assemblée Constituante** destinée à rédiger une Constitution nouvelle, visant donc, un **changement de régime**, de système et pas seulement un changement de responsables politiques, d'ailleurs perpétuellement puisés dans cette même oligarchie militaire toute puissante.

Louisa Hanoune emprisonnée est mise hors course.

Toute expression et toute action politiques lui sont ainsi interdites y compris lors des relatives ouvertures à la parole que pourrait constituer la campagne électorale pour l'élection présidentielle du 14 décembre prochain.

Souvenons-nous : en 1987, déjà, la jeunesse était dans la rue. La répression fut mortelle.

Deux chefs historiques de la Guerre d'Algérie -Ahmed Ben Bella (MDA) et Hocine Aït Ahmed (FFS)- n'ont pu accepter que l'armée tire sur cette jeunesse. Ils ont réussi à faire taire leurs antagonismes pour s'allier et construire pour la première fois depuis 1962, une **alternative démocratique** au régime d'Alger. L'avocat Ali Mécili, cheville ouvrière de cette initiative, a été assassiné en Avril 1987, à Paris.

Et tant d'autres manifestations ont été violemment réprimées depuis...

Toute alternative démocratique serait-elle, hier comme aujourd'hui, interdite aux Algériens ?

La section de Nantes et du Pays nantais de la Ligue des droits de l'Homme exige la libération immédiate et sans conditions des détenus d'opinion en Algérie.